

# Les 28 mesures et le dispositif de gouvernance de la politique d'égalité républicaine et d'intégration

## **A. Agir sur le « plafond de verre » dans les parcours éducatifs et professionnels**

---

### **A.1/ Agir pour l'égalité dans les parcours éducatifs**

- Mesure 1 : la réforme de l'éducation prioritaire
- Mesure 2 : la lutte contre le décrochage scolaire
- Mesure 3 : améliorer la coopération entre les parents et l'institution scolaire
- Mesure 4 : le Service Public Régional de l'Orientation
- Mesure 5 : l'accès aux stages et aux immersions en emploi

### **A.2/ Agir pour l'égalité dans les parcours professionnels**

- Mesure 6 : généraliser les techniques de « médiation vers l'emploi » en matière de recrutement
- Mesure 7 : développer les méthodes de recrutement non discriminatoires :
  - recrutement par simulation, recrutement sans CV
- Mesure 8 : donner un nouveau souffle au Label Diversité
- Mesure 9 : faire de la lutte contre les discriminations un enjeu du dialogue social

## **B. Assurer l'égalité d'accès aux droits sanitaires et sociaux**

---

### **B.1/ Accès aux soins et aux droits sociaux**

- Mesure 10 : consolider les dispositifs médico-sociaux en faveur de l'accès aux soins et lutter contre les refus de soins
- Mesure 11 : garantir l'accès aux droits sociaux
- Mesure 12 : réaffirmer la contribution du travail social à l'égal accès aux droits et à un accompagnement adapté

### **B.2/ Accès au logement**

- Mesure 13 : garantir la transparence des procédures d'attribution de logements sociaux et un accès équitable au parc privé
- Mesure 14 : faire de la lutte contre les discriminations un axe fort des prochains contrats de ville
- Mesure 15 : lutter contre la ségrégation urbaine

### **B. 3/ Mesures spécifiques**

- Mesure 16 : améliorer l'accès aux droits des travailleurs immigrés retraités
- Mesure 17 : poursuivre la rénovation et la modernisation des foyers de travailleurs migrants (FTM)
- Mesure 18 : des sépultures adaptées aux différentes confessions

## **C. Conforter l'égalité comme première valeur du modèle républicain de service public**

---

### **C.1/ Former les agents du service public à la lutte contre les discriminations**

- Mesure 19 : sensibiliser l'ensemble des agents du service public
- Mesure 20 : former et accompagner les personnels éducatifs
- Mesure 21 : former et accompagner les agents de Pôle Emploi
- Mesure 23 : conforter la confiance entre les citoyens et les forces de l'ordre

### **C.2/ Assurer l'égal accès aux emplois publics**

- Mesure 24 : améliorer les conditions de préparation/d'accès aux concours de la fonction publique
- Mesure 25 : développer l'apprentissage dans la fonction publique
- Mesure 26 : généraliser le Label Diversité dans les administrations

## **Le modèle républicain : conclusion**

---

- Mesure 27 : développer la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI)
- Mesure 28 : promouvoir la diversité de la société française dans les médias

## **Dispositif de gouvernance**

---

- **Mobilisation de chaque ministère**
- **Mise en place d'une gouvernance interministérielle et désignation d'un Délégué interministériel à l'égalité républicaine et à l'intégration**, placé auprès du Premier ministre, assisté par une équipe resserrée et un réseau de correspondants locaux dans les préfetures. Celui-ci devra régulièrement associer experts et représentants de l'ensemble des acteurs concernés. Il sera enfin chargé de proposer les modalités d'association directe des citoyens et des associations à la gouvernance nationale et locale de cette politique.
- **Un fonds d'innovation et de recherche** permettra de soutenir des actions innovantes et de cofinancer des programmes de recherche sur les phénomènes discriminatoires, et sur les leviers d'un meilleur accès de tous au droit commun. Il pourra mobiliser des fonds européens et des participations privées.
- **Une phase de préfiguration** aura lieu au cours du premier semestre 2014. Elle permettra de constituer l'équipe d'animation nationale resserrée et de définir les principes et les financements du fonds d'innovation et de recherche.
- S'agissant de l'accueil des nouveaux arrivants, **l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)**, opérateur de cette politique, **sera élargi** aux ministères concernés qui n'y figurent pas (Education nationale et Ville), ainsi qu'au nouveau délégué interministériel.